

La Constitution que nous proclamons aujourd'hui garantit la continuité de la Révolution et l'irrévocabilité de notre socialisme



[Discours prononcé par le général Raul Castro Ruz, Premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de Cuba](#), lors de la 2e Session extraordinaire de la 9e Législature de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, à l'occasion de la proclamation de la Constitution de la République, au Palais des Conventions, le 10 avril 2019, « Année 61 de la Révolution »

Camarade Esteban Lazo, Président de l'Assemblée nationale,

Camarade Miguel Diaz-Canel, Président de la République de Cuba – actuellement Président du Conseil d'État et du gouvernement de la République de Cuba,

Camarades,

C'est pour moi un privilège exceptionnel de prononcer le discours de clôture de cette session de proclamation de la Constitution de la République. C'est la deuxième fois qu'une telle responsabilité m'est confiée.

Il y a un peu plus de 43 ans, le commandant en chef de la Révolution cubaine, Fidel Castro Ruz, avant de partir à l'étranger pour s'acquitter d'un engagement international incontournable, m'a chargé de le remplacer pour la cérémonie solennelle, qui s'est tenue le 24 février 1976 à l'occasion de la proclamation de la Constitution, dont la validité expire aujourd'hui.

La date choisie n'est pas le fruit du hasard : il y a 150 ans, le 10 avril 1869, les mambises réunis en Assemblée constituante à Guaimaro adoptèrent notre première Constitution, fruit de l'unité et de l'institutionnalité que requerrait la nouvelle République en armes.

La liberté et l'indépendance face au colonialisme espagnol faisaient partie de leurs objectifs essentiels, de même que la reconnaissance de l'égalité entre tous les Cubains, sans avantages ni privilèges.

La Constitution que nous proclamons aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de cette première, dans le sens où elle garantit l'unité de tous les Cubains et l'indépendance et la souveraineté de la Patrie comme piliers fondamentaux de la nation. Les constitutions de Baragua, Jimaguayu et La Yaya, proclamées plus tard à des moments différents de la lutte insurrectionnelle, sont une expression de continuité dans la tradition constitutionnaliste révolutionnaire de notre Histoire.

Il n'est pas superflu de rappeler qu'en dépit des campagnes victorieuses des mambises contre le colonialisme espagnol, il n'a été possible de parvenir ni à la véritable indépendance nationale, ni à l'instauration de la République démocratique et progressiste à laquelle aspiraient les patriotes cubains ; la victoire fut arrachée à notre peuple par l'intervention de l'impérialisme étasunien, dont plusieurs de nos hommes illustres, en particulier José Martí, avaient averti du danger.

En pleine occupation militaire des États-Unis, fut approuvée la Constitution de la République de 1901, à laquelle l'amendement Platt, qui subordonnait notre souveraineté aux intérêts des États-Unis, fut imposé comme appendice.

Comme le déclara Fidel dans le Rapport central au Premier Congrès du Parti, en décembre 1975, après la guerre d'indépendance de Cuba (je cite) : « On lui accorda son indépendance formelle le 20 mai 1902, avec des bases navales nord-américaines et l'amendement constitutionnel imposé, qui, entre autres choses, donnait aux États-Unis le droit d'intervenir à Cuba. C'est ainsi que la néocolonie yankee s'est établie dans notre Patrie ». (Fin de la citation)

N'oublions pas que cette Constitution est entrée en application par ordre du gouverneur militaire yankee.

Plus tard, la Constitution de 1940, fruit d'un processus historique complexe intervenu après le renversement de la dictature de Machado, parvient à refléter une partie des aspirations de notre peuple à cette époque.

La situation internationale dans laquelle s'est tenue l'Assemblée constituante de cette Constitution, dans le cadre de la lutte mondiale contre le fascisme et de la participation active des membres de l'Assemblée aux idéaux progressistes, notamment les communistes, eut une influence sur l'approbation d'un texte constitutionnel en avance sur son temps, car il établissait de nouveaux droits sociaux et économiques. Elle stipulait le rejet de toute discrimination fondée sur la race, la couleur de peau et le sexe, la journée de travail de huit heures et l'interdiction du latifundium.

Comme on le sait, beaucoup de ces postulats sont restés lettre morte, dans certains cas parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un développement législatif ultérieur et, dans d'autres, parce que leur application dans le cadre de cette société bourgeoise était irréalisable.

La validité de la Constitution de 1940 fut interrompue par le coup d'État orchestré par Batista en 1952 et l'instauration de quelques lois constitutionnelles illégitimes. Cet acte devint le catalyseur du mouvement révolutionnaire dirigé par la Génération du Centenaire, dont le programme politique est résumé dans le plaidoyer de défense de Fidel, connu sous le nom de L'Histoire m'acquittera, lors de son procès à la suite des attaques des casernes Moncada et Carlos Manuel de Céspedes.

Le triomphe de la Révolution, le 1er janvier 1959, reprit les postulats constitutionnels de l'année 1940, qui furent adaptés aux circonstances d'un véritable processus révolutionnaire. L'une des premières mesures juridiques fut la promulgation de la Loi fondamentale, le 7 février 1959, fondement constitutionnel des nouveaux défis.

Il ne pouvait en être autrement, soit nous interrompions le processus révolutionnaire pour nous consacrer à l'élaboration d'une nouvelle Constitution, soit nous faisons ce qui, finalement, fut décidé.

En matière de configuration institutionnelle, le changement le plus important fut de définir le Conseil des ministres en tant qu'organe législatif, exécutif et constitutif supérieur. Il était absolument impérieux de pouvoir adopter les futures mesures avec la rapidité imposée par ce moment historique.

Sous sa protection, les droits reconnus dans le texte de l'année 1940 devinrent réalité et, en même temps, apparurent d'autres droits plus profonds, qui bénéficieraient aux plus humbles.

Dans le premier des cas, il s'est agi de respecter ce qui était établi, mais en fin de compte, en tant que lois complémentaires abolissant le latifundium. Et ces lois complémentaires, des années passèrent sans que nul ne veuille à ce qu'elles soient respectées, jusqu'à l'arrivée de la Révolution et de Fidel, et quelques mois après le triomphe, le 17 mai 1959, au cœur même de la Sierra Maestra, la Réforme agraire de la Révolution cubaine fut adoptée.

« Nous défendons le socialisme, un système que dénigre le gouvernement des États-Unis, parce que nous croyons en la justice sociale, en un développement équilibré et durable », a déclaré Raul devant les députés. Photo: Estudio Revolución

La Révolution a été une source de droit. C'est elle qui a donné la terre aux paysans, c'est elle qui a garanti l'accès libre et universel à l'éducation, c'est elle qui a mis la santé publique au service des citoyens, qui a garanti l'égalité des Cubains, qui a nationalisé, avec le soutien populaire, les grandes propriétés aux mains des compagnies étrangères qui exploitaient nos compatriotes.

Dans le Rapport central au Premier Congrès du Parti, le camarade Fidel souligne (je cite) : « Aujourd'hui, nous avons besoin d'une constitution socialiste en accord avec les caractéristiques de notre société, avec la conscience sociale, les convictions idéologiques et les aspirations de notre peuple. Une constitution qui reflète les lois générales de la société que nous construisons, les profondes transformations économiques, sociales et politiques réalisées par la Révolution et les acquis historiques conquis par notre peuple. En bref, une Constitution qui consolide ce que nous sommes aujourd'hui et qui aide à réaliser ce que nous voulons être demain. (Fin de la citation)

Cette période transitoire a été maintenue jusqu'à la proclamation de la Constitution de la République le 24 février 1976, résultat également d'une large consultation populaire et d'un référendum.

La Constitution de 1976 réaffirma le caractère socialiste de la Révolution, proclamé par Fidel le 16 avril 1961 ; elle institua les droits conquis par le peuple, fruit du processus révolutionnaire et instaura un système de gouvernement fondé sur les organes du Pouvoir populaire.

Les accords issus du 4e Congrès du Parti, en 1991, associés aux expériences du processus de rectification des erreurs et des tendances négatives, la chute du camp socialiste et la nécessité de nous perfectionner dans les circonstances qui prévalaient dans notre société et d'autres qui s'annonçaient avec l'arrivée de la Période spéciale, conduisirent à une réforme partielle de la Constitution de la République en 1992.

Pour l'essentiel, des modifications furent introduites dans le système économique, l'organisation et le fonctionnement des organes du Pouvoir populaire ; l'élection directe par le peuple des députés à l'Assemblée nationale et des délégués aux Assemblées provinciales du Pouvoir populaire fut établie et la liberté religieuse élargie.

Raul, accompagné de Diaz-Canel et d'Esteban Lazo, a reçu la nouvelle Constitution, qui à partir de ce 10 avril régira les destinées du pays. Photo: Estudio Revolución

La Réforme constitutionnelle de 2002 fut également très importante, alors que les États-Unis multipliaient leurs menaces contre la Révolution. À la demande des organisations de masse et avec le soutien majoritaire du peuple, le caractère irrévocable de notre socialisme et du système politique et social révolutionnaire fut inscrit dans la Constitution. À cela s'ajouta la déclaration selon laquelle les relations économiques, diplomatiques et politiques avec tout autre État ne pourraient jamais être négociées sous l'agression, la menace ou la coercition d'une puissance étrangère.

Les Orientations de la Politique économique et sociale du Parti et de la Révolution, adoptées lors du 6e Congrès du Parti, en avril 2011, et les accords issus de sa Première Conférence nationale, en janvier 2012, mirent en évidence la nécessité d'apporter des modifications à l'ordre constitutionnel. En conséquence, en 2013, le Bureau politique approuva la création d'un Groupe de travail à cet effet.

Le 7e Congrès, en avril 2016, ratifia les accords du 6e Congrès et progressa dans l'élaboration de documents programmatiques sur le Modèle économique et social cubain de développement socialiste, dont la concrétisation allait également se refléter dans le cadre constitutionnel.

Au cours des études que nous avons menées, nous sommes arrivés à la conclusion qu'au-delà d'une réforme, il fallait une nouvelle constitution qui ne se limiterait pas à mettre à jour l'ordre économique et social, mais qui approfondirait les principes de la structure de l'État, l'extension des droits et des garanties des citoyens et d'autres aspects pertinents, en pensant non seulement au présent, mais, surtout, à l'avenir de la nation.

Le 2 juin 2018, ce Parlement approuva le lancement du processus de Réforme constitutionnelle et créa à cette fin une Commission composée de 33 députés pour l'élaboration de l'Avant-projet de la nouvelle Constitution. Il convient, me semble-t-il, de mentionner durant cette session solennelle, le remarquable travail accompli par les membres de cette commission et ses quatre conseillers, non seulement dans l'élaboration du texte initial, mais tout au long du processus.

La première version du projet de nouvelle Constitution a été présentée pour analyse par cette Assemblée les 21 et 22 juillet 2018, et après un large débat, un nouveau texte a été approuvé et il a été décidé de le soumettre à la consultation populaire.

Comme vous en avez été informés, près de 9 millions de personnes ont participé à plus de 133 000 réunions. Nous pouvons affirmer que cela n'a pas été une simple assistance, mais que tous les électeurs ont pu, consciemment, de manière responsable et en toute liberté, exprimer leurs opinions, ce qui a également contribué à élever la culture juridique des citoyens. Il y a eu plus de 1 700 000 interventions, qui ont donné lieu à quelque 783 000 propositions.

Le peuple, de par sa participation, est devenu le véritable constituant. Il suffit de rappeler que, du fait de la contribution populaire, le projet a connu des modifications dans près de 60 % de ses articles.

La tâche accomplie par les personnes chargées de recueillir et de traiter les opinions de la population est digne d'éloges. Grâce au travail effectué en temps record, elles ont contribué de manière décisive au succès de ce processus profondément démocratique.

En décembre dernier, l'Assemblée nationale a approuvé la nouvelle Constitution de la République et, conformément au mécanisme de réforme établi, elle a décidé de la soumettre à un référendum, qui s'est tenu le 24 février dernier, une occasion pour notre peuple de manifester une nouvelle fois son engagement et son soutien à sa Révolution et au Socialisme.

Il est important de noter que la majorité des Cubains qui ont voté appartiennent à des générations nées après le triomphe révolutionnaire, ce qui reflète la force et la continuité de nos principes.

Les résultats du référendum sont une preuve sans équivoque de cette affirmation. Comme nous l'avons déjà indiqué, 90 % des citoyens ayant le droit de vote se sont rendus aux urnes et 86,85 % d'entre eux ont voté oui, un chiffre qui représente 78,3 % du nombre total des compatriotes ayant le droit de vote, et qui a permis d'adopter la nouvelle Constitution de la République.

Il est également significatif que 95,85 % des bulletins aient été valides et que seulement 9 % aient voté contre. À propos de ce dernier chiffre, nous estimons que cela ne signifie pas dans tous les cas un rejet du contenu général de la nouvelle Constitution, mais plutôt que cela obéit à des sentiments opposés sur des questions spécifiques.

Cuba a démontré, une fois de plus, qu'à partir de mécanismes démocratiques et sur la base du droit à l'autodétermination, il lui est possible de consolider son système socialiste comme une alternative viable dans des moments d'escalade de l'agressivité de l'impérialisme qui cherche à discréditer les options progressistes du développement social.

« Le texte constitutionnel est le fruit du travail concerté de ceux d'entre nous qui avons eu le privilège d'accompagner Fidel dans la lutte révolutionnaire et les nouvelles générations », a souligné Raul. Photo: Estudio Revolución

La Constitution que nous proclamons aujourd'hui garantit la continuité de la Révolution et l'irrévocabilité de notre socialisme. Elle résume les aspirations de tous ceux qui, depuis plus de 150 ans, ont lutté pour une Cuba libre, indépendante et souveraine et de justice sociale.

Cette Loi des lois est fille de son temps. Elle reflète les circonstances historiques de la construction de notre société et assure la protection juridique des changements qui se sont produits avec une vision d'avenir, dans le but suprême d'atteindre un socialisme de plus en plus prospère, durable, inclusif et participatif.

Ce nouveau texte institutionnalise et renforce l'État révolutionnaire, d'où l'exigence d'une conduite transparente et respectueuse de la loi. Si quelque chose en particulier le distingue, c'est le respect de la pleine dignité des femmes et des hommes et l'égalité des Cubains, sans aucune forme de discrimination, et ce sont précisément les piliers sur lesquels repose cette société.

Le texte constitutionnel a été le fruit du travail concerté de ceux d'entre nous qui avons eu le privilège d'accompagner Fidel dans la lutte révolutionnaire et les « jeunes pins », [comme José Martí appelait les nouvelles générations], qui assument progressivement les principales responsabilités de la nation. Cette Constitution est un héritage pour les nouvelles générations de Cubains.

Il ne suffit pas de la proclamer, il faut en concrétiser les préceptes. Dans cet effort, cette Assemblée sera chargée d'une tâche législative intense pour respecter les règles énoncées dans les Dispositions transitoires de la Constitution, laquelle a déjà été confiée à plusieurs groupes de travail.

Aujourd'hui, une fois cette cérémonie de proclamation achevée, le texte intégral de la Constitution sera publié au Journal officiel de la République, date fixée pour son entrée en vigueur.

Parmi les tâches immédiates que nous devons entreprendre par mandat constitutionnel, figure l'adoption d'une nouvelle Loi électorale, à l'élaboration de laquelle nous travaillons, afin de la soumettre à l'approbation de cette Assemblée lors de sa prochaine session ordinaire.

Une fois la Loi électorale entrée en vigueur, le Conseil électoral national devra être élu par le Parlement et, conformément à la Deuxième disposition transitoire de la Constitution, dans un délai de trois mois, cette même Assemblée élira son Président, son Vice-président et son Secrétaire, les autres membres du Conseil d'État et le Président et le Vice-président de la République.

De même, une fois élu, le Président de la République soumettra, dans un délai de trois mois, à l'approbation de l'Assemblée nationale, le nouveau Gouvernement, c'est-à-dire que ce Parlement nommera le Premier ministre, les Vice-premiers ministres, le Secrétaire et les autres membres du Conseil des ministres.

Nous œuvrerons pour que toutes ces actions puissent se concrétiser avant la fin de cette année.

Par ailleurs, au début de 2020 aura lieu l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de province, et la désignation des intendants par les assemblées municipales.

Comme on pouvait s'y attendre, les ennemis historiques de la Révolution ont tenté de remettre en question la légitimité de ce vaste exercice constitutionnel. Néanmoins, toutes les infamies s'évanouissent face à un fait irréfutable comme le soutien massif de notre noble peuple.

Nous avons mis en garde contre la conduite agressive du gouvernement étasunien vis-à-vis de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il le fait au nom de la Doctrine Monroe, avec un arrogant mépris macarthyste pour le socialisme, l'autodétermination des peuples et les droits souverains des pays de la région.

Le 26 juillet 2018, alors que nous commémorons le 65e anniversaire de l'attaque de la Moncada, et le 1er janvier de cette année, à l'occasion du 60e anniversaire du triomphe de la Révolution, j'ai mis en garde contre le scénario adverse qui s'était fait jour et la résurgence de l'euphorie et de l'empressement de nos ennemis à détruire l'exemple de Cuba. À ces deux occasions, j'ai exprimé ma conviction que l'empire resserrait son étau sur le Venezuela, le Nicaragua et Cuba. Les faits ont confirmé cette observation.

La région que Marti appelait Notre Amérique avait réussi il n'y a pas si longtemps à consolider l'indépendance régionale, dans un climat de paix, de coopération et d'harmonie entre ses États membres.

Au nom du principe de l'unité dans la diversité, des progrès soutenus avaient été accomplis vers l'intégration, la complémentarité et l'accord entre tous pour résoudre les problèmes économiques et sociaux de nos peuples.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont été déclarées Zone de paix et des progrès ont également été réalisés dans l'établissement de relations plus respectueuses avec les voisins du Nord.

Le scénario d'aujourd'hui est différent. L'actuel gouvernement des États-Unis et son ambition hégémonique à l'égard de la région constituent la menace la plus grave de ces cinq dernières décennies pour la paix, la sécurité et le bien-être en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Dans la poursuite des objectifs de domination, des coups d'État ont été orchestrés durant plusieurs années, dans un cas un coup d'État militaire et dans d'autres des coups d'États de nature parlementaire pour évincer des présidents progressistes du pouvoir et, afin d'éviter la percée de dirigeants de gauche,

dont la participation aux élections a été empêchée par le biais de campagnes médiatiques et de procédures judiciaires obscures. Dimanche dernier a marqué le premier anniversaire de l'emprisonnement injuste du camarade Inacio Lula da Silva, dont nous exigeons la liberté.

Malheureusement, il y a des gouvernements et des forces politiques qui suivent de manière irresponsable l'impérialisme dans cette escalade belliqueuse.

Le harcèlement incessant contre la République bolivarienne sœur du Venezuela, par le recours à des méthodes de guerre non conventionnelles et l'asphyxie économique, est le principal foyer d'agression, mais cette menace nous concerne tous.

Le gouvernement vénézuélien et le peuple chaviste sont en train d'écrire des pages admirables de résistance. Ce qui se joue aujourd'hui sur le sol bolivarien, c'est de savoir s'il est vrai que les nations d'Amérique latine et des Caraïbes ont le droit à l'autodétermination, si le pouvoir souverain appartient au peuple ou à un gouvernement étranger, s'il est acceptable qu'un pays puissant détermine qui sont les dirigeants d'un État indépendant, si les normes et les principes régissant les Nations Unies ont une valeur réelle ou sont lettre morte, si les peuples de la région resteront passifs devant l'usurpation d'un pouvoir souverain dans un pays frère, ou réagiront en s'opposant à ce crime.

Nous ratifions depuis ce Parlement notre solidarité et notre soutien les plus fermes à la Révolution bolivarienne et chaviste, au président Nicolas Maduro Moros et à l'union civique et militaire de son peuple.

Aux plus de 20 000 coopérants cubains, dont 61% de femmes, qui effectuent une mission au Venezuela, je leur transmets notre profonde reconnaissance pour leur engagement et leur dévouement à la noble et profonde mission humanitaire qu'ils accomplissent au service des familles de ce pays frère (Applaudissements).

Le ton du gouvernement des États-Unis envers Cuba est de plus en plus menaçant, tandis que des mesures sont progressivement mises en place pour détériorer les relations bilatérales.

Cuba est accusée de tous les maux, en utilisant le mensonge dans le pire style de propagande hitlérienne. Nous ne faillirons jamais à notre devoir d'agir en solidarité avec le Venezuela. Nous ne renoncerons à aucun de nos principes et nous rejetterons énergiquement toute forme de chantage.

L'intensification de la guerre économique, avec le renforcement du blocus et la poursuite de l'application de la Loi Helms-Burton, a pour but de réaliser le vieux rêve de renverser la Révolution cubaine par l'asphyxie économique et les pénuries. Cette aspiration a déjà échoué par le passé, et elle échouera à nouveau (Applaudissements).

Nous avons fait savoir à l'administration nord-américaine, avec la plus grande clarté, fermeté et sérénité, par la voie diplomatique directe et en public, que Cuba ne craint pas les menaces et que notre vocation de paix et d'entente va de pair avec notre détermination inébranlable de défendre le droit souverain des Cubains à décider de l'avenir de la nation, sans ingérence étrangère.

Nous défendons le socialisme, un système que dénigre le gouvernement des États-Unis, parce que nous croyons en la justice sociale, en un développement équilibré et durable, avec une répartition équitable des richesses et des garanties de services de qualité pour toute la population ; nous pratiquons la solidarité et rejetons l'égoïsme, nous ne partageons pas ce que nous avons en trop, nous partageons même ce dont nous manquons ; nous rejetons toutes les formes de discrimination sociale et nous combattons le crime organisé, le trafic de drogues, le terrorisme, le trafic des personnes et toutes formes d'esclavage ; nous défendons les droits humains de tous les citoyens, et non de segments exclusifs et privilégiés ; nous croyons dans la démocratie du peuple et non dans le pouvoir politique et antidémocratique du capital ; nous cherchons à promouvoir la prospérité de la patrie, en harmonie avec la

nature et en respectant les sources dont dépend la vie sur la planète et parce que nous sommes convaincus qu'un monde meilleur est possible.

Nous espérons que la communauté internationale réagira avec conscience et fera preuve du sens du devoir face à une expérience aussi dangereuse, et qu'il n'y aura pas à regretter quand il sera trop tard.

Face au scénario turbulent qui s'est dessiné, nous avons défini comme priorités incontournables la préparation du pays à la défense et le développement de l'économie nationale. Ces deux axes sont tout aussi importants.

Comme notre population a pu le constater, une série de mesures ont été prises depuis des mois dans le but de renforcer la capacité et l'état de préparation au combat des Forces armées révolutionnaires et de l'ensemble du système défensif du pays, dans le cadre de la conception stratégique de la Guerre de tout le peuple, approuvée par la Constitution de la République que nous venons de proclamer.

Parallèlement, un ensemble de décisions a été adopté pour améliorer la performance de notre économie et pour résister et surmonter les nouveaux obstacles que nous impose le durcissement du siège économique et financier, sans renoncer aux programmes de développement en cours.

À cette fin, nous devons être vigilants et conscients que nous sommes confrontés à des difficultés supplémentaires et que la situation pourrait s'aggraver dans les mois à venir. Il ne s'agit pas de revenir à la phase aiguë de la Période spéciale des années 90 ; aujourd'hui, les perspectives de diversification économique sont différentes, mais nous devons toujours nous préparer à la pire des éventualités.

Il s'impose de redoubler d'efforts pour accroître la production nationale, en particulier la production alimentaire, revoir toutes les dépenses afin d'éliminer celles qui ne sont pas essentielles, améliorer l'efficacité dans l'utilisation des vecteurs énergétiques, en particulier des combustibles, y compris d'en finir avec les vols de carburant et d'assumer les économies comme une ligne de conduite ferme de la part des dirigeants du pays jusqu'à la base, et des compatriotes en général.

Depuis 60 ans, face aux agressions et aux menaces, nous les Cubains, avons fait preuve de notre volonté de fer pour résister et vaincre les événements les plus difficiles. Malgré son immense puissance, l'impérialisme n'a pas pu briser la dignité d'un peuple uni, fier de son histoire et de la liberté conquise au prix de tant de sacrifices. Cuba a déjà démontré que oui, elle a pu, oui, elle peut et oui, elle pourra toujours résister, se battre et remporter la victoire (Applaudissements). Il n'y a pas d'autre alternative.

C'est tout pour l'instant,

Je vous remercie.

<https://www.radiohc.cu/fr/especiales/exclusivas/188241-la-constitution-que-nous-proclamons-aujourd'hui-garantit-la-continuite-de-la-revolution-et-lirrevocabilite-de-notre-socialisme>



Radio Habana Cuba